

# Regroupés et réfugiés d'Ouzellaguen (1958-1961)

Fabien SACRISTE <sup>(1)</sup>

La commune d'Ouzellaguen, dans la wilaya d'Akbou, constitue l'un des *lieux de mémoire*<sup>1</sup> de la Guerre d'indépendance algérienne : c'est là que se tint en août 1956 le Congrès de la Soummam, date essentielle dans l'histoire du Front de Libération National (FLN) comme de la constitution de l'État algérien.

L'histoire de la commune pendant la guerre occupe également une place à part lorsque l'on souhaite étudier l'action militaire de l'État colonial en milieu rural et notamment la question des regroupements. Ouzellaguen, comme toutes les communes d'Akbou et comme toute la Vallée de la Soummam, fut moins marquée par une véritable politique en la matière que par la destruction quasi-systématique des villages de montagnes, cause de l'afflux massif des Algériens dans les zones de plaine<sup>2</sup>.

La situation de la Soummam fit à ce sujet l'objet d'un rapport particulièrement critique de l'Inspection Générale des Regroupements de Population (IGRP), à la fin de l'année 1960 : la situation des habitants d'Ouzellaguen, presque tous « réfugiés » dans la petite ville d'Ighzer-Amokrane, fut pointée du doigt comme le symbole patent de l'échec du programme dit des « Mille villages », alors doctrine officielle de la Délégation Générale du Gouvernement en Algérie (DGGG) en matière de regroupement. Le rapport de l'IGRP appelait à l'organisation massive du dégroupement : un terme qui, en quelques semaines, deviendra le mot d'ordre d'Alger, afin de mettre un terme à la politique de regroupement menée sans interruption depuis près de cinq ans, et qui concernait alors plus de deux millions d'Algériens<sup>3</sup>.

---

<sup>(1)</sup> Docteur en histoire de l'Université de Toulouse Jean-Jaurès, chercheur rattaché à Framespa, Université de Toulouse -CNRS.

<sup>1</sup> Pour reprendre le terme de Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 tomes, 1984.

<sup>2</sup> Pour l'ensemble de la Vallée de la Soummam, on se reportera à : Ghanem, Z. (2009), *Les déplacés de la Guerre d'Algérie dans la Vallée de la Soummam (de 1956 à 1962)*, mémoire de master recherche (2007-2009), Université de Paris 1, Panthéon/Sorbonne.

<sup>3</sup> Sur l'histoire des regroupements, cf. Cornaton, M. (1998), *Les camps de regroupement de la Guerre d'Algérie*, Paris, l'Harmattan [1<sup>ère</sup> édition : Les Éditions ouvrières, 1967].

La commune d'Ouzellaguen constitue-t-elle un cas à part dans l'histoire de la Guerre d'indépendance et des déplacements forcés de populations, ou cette spécificité est-elle liée à la représentation qu'en fit alors l'IGRP, soucieuse tant de résoudre une crise locale que d'infléchir la politique des regroupements en un sens qu'elle jugeait plus rationnel – celui des « Mille villages »?

### **Ouzellaguen, un lieu de résistance à l'occupation française**

La Vallée de la Soummam tire son nom de cette rivière dans lequel se jettent, près d'Akbou, l'Oued Sahel et l'Oued Bou Sellam, et qui traverse la Petite Kabylie jusqu'à la ville de Bejaïa (Bougie). L'ancien arrondissement d'Akbou constitue la partie haute de cette vallée, une région où la conquête puis l'occupation française suscitérent de nombreuses résistances : la soumission de la Kabylie, commencée après la prise de Constantine en 1837, ne s'acheva qu'après deux importantes insurrections, en 1871<sup>4</sup>.

Dans cette première période de l'histoire coloniale, la tribu Ouzellaguen, restée insoumise à la domination turque, participa dès 1833 aux luttes menées pour déloger les Français de Bougie. Elle perdit toutefois son indépendance lors de la campagne de l'Oued Sahel menée par le général Bugeaud en 1847 pour désenclaver la ville. Dans cette Haute-Soummam, l'État colonial s'appuya sur le marabout de la tribu Chellata, Ben Ali Chérif, pour asseoir sa victoire. Mais celle-ci resta éphémère : dès 1851, les Ouzellaguen se soulevèrent après un coup de main sur la propriété foncière (*l'azib*) de Ben Ali Chérif – propriété renforcée à partir des séquestres qui suivirent la campagne de 1847. L'indépendance retrouvée fut également courte : en 1857, la répression de l'insurrection qui souleva l'ensemble de la Kabylie se solda en Haute-Soummam par le retour de la domination française. Quelques mois plus tard, les Ouzellaguen furent intégrés au *bachaghalik* de Chellata, créé au profit de Ben Ali Chérif<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Yacine, T. (2012), « La Kabylie entre 1839 et 1871 : construction identitaire et répression coloniale », Bouchene, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O. et Thénault, S. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, la Découverte, p. 114-119.

<sup>5</sup> Sur l'histoire des Ouzellaguen, on se reportera aux travaux d'Abdel Aziz Sadki, auteur d'un mémoire (*Histoire des Ouzellaguen, tribu de la Kabylie de la Soummam et du Djurdjura. Espace géographique et personnalité historique*, sous la direction de Annie Rey-Goldzeiguer, Université de Reims, 1988), et d'un blog particulièrement riche sur le

En 1871, la Vallée de la Soummam fut l'un des lieux où « la révolte de Mokrani » prit le plus d'importance. La révolte initiale du cheikh fut ici reprise en main par la confrérie Rahmaniyya, dont la zaouïa mère se trouvait à Seddouk : le leader de cette dernière, le cheikh El Haddad, appela en avril 1871 au *djihad* contre les Français, entraînant le soulèvement de près de 15.000 Kabyles<sup>6</sup>. La répression de l'insurrection toucha particulièrement les populations rurales, dont celles des Ouzellaguen qui furent parmi les dernières à rendre les armes<sup>7</sup>. En 1872, les colonnes françaises sillonnèrent la Soummam, razziant les villages qui refusaient de payer les « contributions de guerre » imposées à toutes les tribus. Le séquestre des terres paracheva la répression : 20.000 hectares, soit 6 % de la totalité des terres séquestrées en Algérie après la révolte de 1871, le furent dans la vallée de la Soummam – soit « le quart [des terres de culture] disponibles dans le seul cercle de Bougie en 1850 »<sup>8</sup>. Aussi la répression de l'insurrection de 1871 permit-elle d'amorcer la mainmise du colonat européen sur les terres kabyles et la présence française, restée jusqu'alors très limitée, s'affirma : Akbou devint « commune indigène » en 1872, puis « commune mixte »<sup>9</sup> en 1875 – les Ouzellaguen furent rattachés à cette institution coloniale. Dans la Haute-Soummam, des centres de colonisation furent fondés pour rassembler les colons installés sur les terres séquestrées : celui d'Akbou (1874) ou celui d'Ighzer-Amokrane, en contrebas des villages d'Ouzellaguen et sur les terres de ces derniers. Ici comme ailleurs, la perte des terres bouleversa profondément l'économie

---

sujet : [blog.histoiredelalgerie.over-blog.com](http://blog.histoiredelalgerie.over-blog.com). On s'est appuyé ici sur son article : « Brève histoire des Ouzellaguen au XIX<sup>e</sup> siècle », publié le 13/09/2012.

<sup>6</sup> Salhi, M.-B., « L'insurrection de 1871 », Bouchene, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O. et Thénault, S. (dir.), *Histoire de l'Algérie de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, la Découverte, p. 103-109.

<sup>7</sup> Sadki, A., « Brève histoire des Ouzellaguen... », *op.cit.*

<sup>8</sup> Guignard, D. (2005), « Des maîtres de paroles en Algérie coloniale. Le récit d'une mise en scène », *Afrique et histoire*, vol. 3, p. 129-154. Le « Cercle » désigne l'une des premières institutions mises en place par l'État colonial suite à la conquête des campagnes algériennes. Ces circonscriptions couvrant plusieurs tribus étaient placées sous l'administration des Bureaux arabes. Cf. Frémeaux, J. (1993), *Les bureaux arabes dans l'Algérie de la conquête*, Paris, Denoël.

<sup>9</sup> Dans l'Algérie coloniale, les « communes mixtes » s'opposent aux « communes de plein exercice » par leur peuplement à dominante algérienne comme par leur mode d'administration : si les secondes disposent, à l'instar des communes métropolitaines, de municipalités élues, les « communes mixtes » sont dirigées par un administrateur nommé par le pouvoir central.

rurale : la Kabylie fut, à partir du premier quart du XX<sup>e</sup> siècle, l'une des principales régions d'émigration vers la métropole – et elle fut aussi l'une de celles où le nationalisme algérien connut un développement précoce et durable.

Dans les dix-huit mois qui suivirent l'insurrection du 1<sup>er</sup> Novembre 1954, la Kabylie fut le théâtre d'une guérilla rurale de plus en plus importante, dont les pratiques furent unifiées lors du Congrès de la Soummam, en août 1956<sup>10</sup>. La Soummam fait alors partie de ces régions où « l'initiative appartient au FLN »<sup>11</sup>, au moins jusqu'en 1957 : dès 1955, les maquis nationalistes se constituent autour d'Akbou et leurs actions prennent une certaine ampleur, notamment contre la famille de Ben Ali Chérif, dont les membres décident de gagner l'étranger<sup>12</sup>. Surtout, c'est dans cette Haute-Soummam que les responsables du FLN choisissent d'organiser cette réunion qui restera célèbre dans l'histoire de la guerre et de la formation de l'État algérien sous le nom de « Congrès de la Soummam ».

Celui-ci, qui devait au départ se dérouler au sud-est de la ville d'Akbou, dans un village près d'Ighil Ali réputé pour être le lieu de sépulture du cheikh El Mokrani, fut finalement organisé par le colonel Amirouche, chargé d'assurer la sécurité de la réunion, dans une commune jugée plus sûre de par le soutien massif apporté par la population : celle d'Ouzellaguen.

Du 13 au 22 août, le Congrès de la Soummam se déroule ainsi dans les villages d'Ighebane et d'Ifri : les principaux leaders du FLN (excepté Mostefa Ben Boulaïd, responsable des Aurès) se réunissent sous la direction d'Abane Ramdane et entérinent l'organisation des institutions intérieures et extérieures du FLN – l'ALN, notamment<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Sur la Kabylie pendant la Guerre d'indépendance, cf. : Bouaziz, M. et Mahé, A. (2004), « La Grande Kabylie durant la Guerre d'indépendance algérienne », Harbi, M. et Stora, B. (dir.), *La Guerre d'Algérie*, Paris, Robert Laffont, p. 325-380.

<sup>11</sup> Meynier, G. (2002), *Histoire intérieure du FLN, 1954-1962*, Paris, Fayard, p. 290-291.

<sup>12</sup> « À la suite de nombreux actes de sabotage effectués sur la ligne téléphonique personnelle de son domaine et des impositions très lourdes exigées par le FLN à son encontre, cette famille s'est réfugiée d'abord à Alger, puis en Suisse avant de rejoindre la Tunisie en juillet 1956, M. Ben Ali Cherif Mohamed Said étant apparenté au Bey de Tunis », ANOM/3R-597: ZOC, Lettre au général CAC, 02/1959.

<sup>13</sup> Sur le Congrès de la Soummam, voir : Meynier, G., *Histoire du FLN...*, *op.cit.*, p. 191-200.

Dans les mois qui suivent, l'armée française fait payer le prix fort aux habitants de la commune : outre la répression policière, la restriction des denrées alimentaires et du ravitaillement est organisée pour forcer le « ralliement » des habitants d'Ouzellaguen – « méthode » employée dans les dix-huit mois qui suivent, jusqu'à ce que le commandement local décide de regrouper la population de la commune et de raser les villages<sup>14</sup>.

L'arrondissement d'Akbou, comme du reste l'ensemble du département de Sétif, est resté jusqu'en 1958 relativement « épargné » par les regroupements. Sétif n'a pas constitué pour le Corps d'Armée de Constantine (CAC), un « théâtre opérationnel » aussi crucial que celui des Aurès-Nementchas de 1955 à 1956, du nord-constantinois (Collo, Djidjelli et El Milia) de 1956 à 1957, ou de la frontière tunisienne à partir du second semestre 1957. Entre 1956 et 1957, ces trois régions sont marquées par la mise en pratique d'importants programmes de regroupements, sous l'impulsion des autorités civiles et militaires départementales et régionales. Les premiers bilans démographiques de cette « politique » des regroupements, à la fin de l'année 1957, en témoignent : 10.650 Algériens ont été regroupés à Sétif, contre 39.196 à Bône, 40.550 à Batna, ou 75.521 à Constantine, principalement dans les Secteurs de Collo et St Charles<sup>15</sup>.

Mais au cours de l'année 1958, la pratique du regroupement devient courante dans le Sétifois – comme d'ailleurs dans la plupart des départements algériens. Dans la Zone Ouest Constantinois (ZOC), sous l'impulsion du général Gandoet<sup>16</sup>, les regroupements augmentent rapidement, surtout après que celui-ci obtient les responsabilités civiles du département, en mai 1958 : si, avant cette date, on compte moins de 30.000 Algériens regroupés dans des camps, plus de 40.000 sont regroupées dans les deux mois qui suivent<sup>17</sup>. Les facteurs d'une telle augmentation, sensible sur l'ensemble du territoire algérien, sont connus : 1958 est l'année

<sup>14</sup> ANOM/3R-597 : 2°RPIMa, Fiche à l'attention du général Gilles (n° 721/Pc/Ops), 28/06/1958.

<sup>15</sup> ANOM/13Cab-86 : GGA, Circulaire Lacoste (n° 388/Dgap/Sp), Annexe, 11/1957.

<sup>16</sup> Le général Gandoet (1902-1995) a mené une importante partie de sa carrière dans l'armée coloniale, au Maroc, en Syrie, en Tunisie, avant de participer aux campagnes d'Italie et d'Allemagne, puis de passer deux ans en Indochine et de gagner l'Algérie en 1957. Il prend la tête de la ZOC en mai 1958.

<sup>17</sup> ANOM/937-19 : ZOC, Lettre au général du CAC, 31/07/1958.

d'une diffusion décisive de la pratique, favorisée par la montée en puissance des acteurs militaires dans le champ étatique, comme par celle de la « doctrine de la Guerre révolutionnaire » dans les cercles de réflexion et de décision de l'armée<sup>18</sup>. À Sétif, les colonels commandant de Secteurs, chargés le plus souvent de l'exercice du pouvoir civil, soumettent leurs projets de regroupement à la ZOC qui leur apporte un soutien sans failles. Gandoet réclame ainsi au CAC, fin juillet 1958, d'importants crédits pour couvrir les frais engagés par les regroupements créés ou en cours de création par ses subordonnés. Sa conception de la mesure est sans équivoque : le regroupement doit soit priver le FLN du soutien de la population, soit permettre de mieux contrôler celle-ci, surtout dans les régions montagneuses réputées acquises au FLN. À cette date et pour l'arrondissement d'Akbou, la commune d'Ouzellaguen est particulièrement visée.

### **Le regroupement de la commune d'Ouzellaguen (1958)**

Dans le Secteur d'Akbou en effet, les regroupements créés au cours de l'été 1958 vont surtout concerner la population d'Ouzellaguen. Un fait qui ne relève en rien du hasard : la commune est déjà, pour les responsables militaires locaux, un symbole nationaliste qu'il convient de briser. Dès son arrivée à Akbou le 14 juin 1958, le 2<sup>ème</sup> Régiment de Parachutistes d'Infanterie Marine (RPIMa), dirigé par le colonel Olivier le Mire<sup>19</sup>, concentre son action sur la commune d'Ouzellaguen. Les consignes du CAC sont claires : le 2<sup>ème</sup> RPIMa a l'initiative pour « pacifier » Akbou, dont les populations rurales sont réputées acquises à la cause nationaliste et soutiennent l'ALN. Les parachutistes mènent alors de violentes opérations qui conduisent à la destruction de deux katibas de l'ALN<sup>20</sup> : en 1960, l'un des inspecteurs de l'armée écrira que la commune, « ayant servi de support au Congrès de la Soummam, ainsi qu'à Amirouche, [fut] complètement rasée en

---

<sup>18</sup> Leroux, D. « La "doctrine de la Guerre révolutionnaire" : théories et pratiques », Bouchene, A., Peyroulou, J.-P., Siari-Tengour, O. et Thénault, S. (dir.), *Histoire de l'Algérie à la période coloniale. 1830-1962*, Paris, la Découverte, p. 526-532.

<sup>19</sup> Le colonel Olivier le Mire, qui commanda le bataillon français de l'ONU pendant la guerre de Corée (1950-1953), prend la tête du 2<sup>ème</sup> RPIMa en avril 1958, peu avant son affectation à Akbou.

<sup>20</sup> ANOM/3R-597 : 2<sup>ème</sup> RPIMa, Rapport du Colonel Le Mire, 12/05/1959

1958 par le Bataillon de Corée et [compta] 2.500 tués, [une] proportion de veuves, sans ressources, anormalement grande »<sup>21</sup>.

Mais en juin 1958, le colonel Olivier Le Mire considère que l'activité opérationnelle seule est insuffisante pour réduire définitivement les maquis nationalistes, largement soutenus par les quatorze villages d'Ouzellaguen, situés en montagne alors que le 2°RPIMa stationné en plaine. Le contrôle social est l'une de ses principales obsessions, comme en témoigne la note qu'il adresse au général Gilles, commandant du CAC<sup>22</sup>. Cette note est un véritable réquisitoire contre l'action des Sections Administratives Spécialisées<sup>23</sup> (SAS), dont le quadrillage s'est étendu dans la Soummam, mais dont il juge les officiers peu préparés à la « guerre subversive » qui guide pour lui l'action du FLN. Cette « guerre subversive » implique l'adaptation des méthodes de l'armée, et en premier lieu, le renforcement du contrôle de la population. À la base de ce contrôle, il faut que l'autorité coloniale démontre sa force, quitte à brusquer et même à briser les traditions rurales :

« [...] ce respect de la tradition, des coutumes, des idées ancrées sur l'âme musulmane... a trop souvent paralysé [l'action des SAS]. Actuellement, il ne s'agit plus de "bricoler gentiment" mais de repenser le problème complètement [...]. On gagnera la bataille de la masse populaire en violant délibérément s'il le faut des traditions, on s'apercevra alors qu'elles sont peut-être déjà moins sacrées qu'on ne l'imaginait [...] ».

« Regardons l'effet de notre action, à condition qu'elle soit menée avec détermination, même si elle apparaît révolutionnaire. On s'aperçoit alors que la masse musulmane ne demande qu'à être menée, surtout par l'armée, et même à être prise de force et mise devant le fait accompli et sans permission de discuter. L'efficacité, la maîtrise de la moindre action, l'ordre qui en résultera, nous rallierons les corps et rapidement les âmes. En un mot, la masse

<sup>21</sup> SHD/1H-2032 : CAC, Regroupements dans le Secteur d'Akbou, 19/12/1960.

<sup>22</sup> ANOM/3R-597 : 2°RPIMa, Note sur l'encadrement de la population, sans date.

<sup>23</sup> Créées à la fin de l'année 1955, les SAS avaient une mission multiple : participer à la recherche du renseignement opérationnel et aux opérations militaires, mais aussi assurer les tâches normalement dévolues à l'autorité civile (sociale, économique, administrative et politique), sur des circonscriptions se situant entre la sous-préfecture et la commune. Sur les SAS, voir : Mathias, G. (1998), *Les sections administratives spécialisées. Entre idéal et réalité (1954-1962)*, Paris, l'Harmattan.

réencadrée, redevenue organique et contrôlée par l'armée, suivra ses chefs jusqu'aux urnes inclusivement »<sup>24</sup>.

L'argument de la force, qu'il n'est pas rare de retrouver dans les stratégies discursives justifiant le regroupement, se double ici d'un impératif de circonstance : le référendum d'octobre 1958, ligne d'attente légitimant ici la création du regroupement comme « collectivité structurée » qu'il faut recenser, organiser et guider, par l'action psychologique et la propagande, vers le bon choix politique<sup>25</sup>. Fin juin, dans les jours qui suivent le retour du 2° RPIMA à Akbou, le colonel Le Mire soumet à son supérieur direct un projet de regroupement<sup>26</sup>. La totalité des populations vivant à Ouzellaguen et Chellata, « pour des raisons de sécurité », doit être regroupée près de l'Oued Soummam : « [l]a population Kabyle de la Vallée de la Soummam est complètement pourrie. Spécialement sur le territoire du sous-secteur d'Akbou », écrit-il. La faible présence des troupes, les difficultés d'action liées au relief, la densité et la répartition du peuplement, « le caractère indépendant et rusé du Kabyle » : autant de facteurs qui compromettent sur le long terme les effets des opérations menées dans les jours précédents. Selon Le Mire, « le FLN est chez lui dans les nombreux villages des hauts, à peu près 99 jours sur 100 » et dispose « d'une nombreuse clientèle forcée (?<sup>27</sup>), mais de plus en plus consentante parce que la Force impose tôt ou tard le respect et souvent l'adhésion des esprits chez les peuples encore simples. Ainsi ce sont les Forces de l'Ordre qui, parce que rares et d'autant plus brutales que tous les villages leurs apparaissent comme fellaghas, font figure de bandes ennemies, agissant en rezzou trois ou quatre fois par an ». La restriction des denrées

---

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>25</sup> Comme la « pacification » ne saurait uniquement reposer que sur le contrôle social, Le Mire inclut dans son projet « l'action sociale » : « Contrairement à ce qu'on pourrait croire, a priori, les fonds récoltés par les collecteurs FLN sont beaucoup plus destinés au secours des victimes de la rébellion et des opérations militaires qu'à l'achat d'armes et d'uniformes. Le paradoxe est donc que le FLN dirige sans doute une action sociale supérieure à la nôtre. Notre but doit être de renverser la situation et d'apporter notre aide et nos secours à toutes les victimes actuelles sans distinction d'origine : veuves et orphelins ; familles sans soutien (maris ou fils enrôlés de gré ou de force dans les rangs rebelles). L'action médico-sociale, les colonies de vacances... etc., sont les moyens de cette action ».

<sup>26</sup> ANOM/3R-597 : 2° RPIMA, Fiche à l'attention du général Gilles (n° 721/Pc/Ops), 28 juin 1958.

<sup>27</sup> La ponctuation est de Le Mire.



alimentaires, en cours depuis l'été 1956, ne suffit plus, d'autant qu'elle est inefficace : les populations ravitaillent l'ALN, dont les rangs sont d'ailleurs largement composés des hommes adultes venus des villages montagnards, que la troupe trouve toujours à moitié vides, peuplées d'enfants, de femmes et de vieillards. Le Mire préconise donc de regrouper ces derniers, les femmes notamment, pour mieux forcer les hommes à l'abandon des armes – et pour mieux créer un espace où la répression pourra se faire à l'aveugle : « une fois les douars des hauteurs évacués, tout être humain rencontré sur ce terrain pourra réellement être traité à priori comme un rebelle »<sup>28</sup>.

Le problème fondamental, pour le colonel Le Mire, est celui qui se pose à tous les militaires séduits par le principe du regroupement : trouver un financement suffisant pour aménager les camps, que ce soit par la construction d'un habitat sommaire, la mise en place d'un dispositif de surveillance, l'ouverture de chantiers de chômage censés fournir un minimum de ressources aux villageois privés du libre accès à leurs terres de culture. Le problème est d'autant plus épineux qu'il s'agit de trouver un terrain où implanter le camp : le choix de Le Mire s'est spontanément porté sur *l'azib* de Ben Ali Chérif, dont il demande la réquisition en prétextant que celui-ci a fui en Tunisie pour mieux pouvoir continuer à supporter financièrement le FLN. L'affaire est suffisamment importante pour être portée devant le général Salan, alors dépositaire des pouvoirs civils et militaires pour l'ensemble de l'Algérie : la famille Ben Ali Chérif est en effet connue comme l'un des principaux piliers algériens de la présence française dans cette partie de la Soummam – et elle dispose, sur place, du soutien du sénateur de Bougie, Jacques Augarde, qui assure la préservation de ses intérêts, malgré son absence. Reste que dans ce contexte post-mai 1958, les acteurs militaires dominant le champ étatique et entendent faire respecter leurs intérêts. Le général Gandoet (ZOC) a su convaincre le général Gilles (CAC), qui lui-même sait trouver les mots pour convaincre Salan : le regroupement d'Ouzellaguen sera « volontaire » et facilitera le bon déroulement du référendum. Suite aux opérations menées par Le Mire en juin 1958, « la population fuyant les Hauts pour se soustraire au joug rebelle, vient d'amorcer, spontanément, un

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 4.

regroupement en fond de Vallée. Il me paraît indispensable », écrit Gilles, « de tirer partie de cette situation de fait qui peut présenter pour la Campagne du Référendum des perspectives très favorables »<sup>29</sup>. Dans ce contexte où, pour Salan, le référendum pointe en tête des enjeux politiques, l'argument fait mouche : comme l'avance Le Mire, le regroupement est le meilleur moyen de surveiller la population rurale au moment du vote – et même de la faire voter<sup>30</sup>. Le 2<sup>o</sup>RPIMa obtient l'accord de Salan<sup>31</sup>, assortie d'une promesse de crédits et d'une avance de 10 millions sur les 80 demandés – qui, eux, ne viendront pas.

Le regroupement d'Ouzellaguen se fait dans les semaines qui suivent, en partie sur *l'azib* de Ben Ali Chérif, mais surtout près d'Ighzer Amokrane, petit centre de colonisation qui reçoit plus de quatre mille habitants venant des quatorze villages. Pour les responsables militaires, la réquisition de *l'azib* de Ben Ali Chérif vise à faire d'une pierre trois coups :

1) trouver un terrain suffisant pour le regroupement et des terres à exploiter ;

2) sanctionner la famille Ben Ali Chérif, dont l'absence est alors présentée comme l'une des preuves qu'elle apporte son soutien au FLN ;

3) mais aussi démontrer la détermination de l'armée à transformer ce qu'elle considère comme une injustice séculaire, et l'une des principales causes du soutien apporté par la population aux maquis de l'ALN. L'immensité de *l'azib* est présentée comme un héritage acquis par la famille suite au soutien qu'elle apporta à la France lors de la conquête de la Soummam<sup>32</sup>. Le Mire accuse le gérant de *l'azib* de ravitailler l'ALN : il sera arrêté par la DOP de Bougie dans les jours précédant la création du regroupement, facilitant la réquisition de la propriété par l'armée. Sur celle-ci, les dix millions reçus par le colonel servent à créer quelques maisons dans lesquelles sont logés un peu plus de deux cents habitants

---

<sup>29</sup> ANOM/Archives du cabinet Salan : CAC, Lettre au général Salan (n° 2.160), 10/07/1958.

<sup>30</sup> Il ne s'agit pas d'une spécificité locale : on retrouve de tels regroupements "référendaires" dans de nombreuses régions algériennes, à une même période – et notamment lorsqu'il s'agit de contrôler les populations nomades dans le sud oranais (À ce sujet, voir : SHD/1H-4212).

<sup>31</sup> ANOM/Archives du cabinet Salan : CCFA, TO n° 1.580/RM.10/3.OPE, 19/07/1958.

<sup>32</sup> ANOM/3R-597 : ZOC, Lettre au général commandant le CAC, 27/02/1959.

d'Ouzellaguen. L'armée remet l'exploitation agricole en marche, assure les récoltes et la paie des ouvriers. Mais le projet est rapidement abandonné, semblant confirmer la vocation « électorale » du regroupement : le colonel Le Mire et le Bataillon de Corée quittent Akbou et l'*azibau* lendemain du référendum. L'unité militaire qui les remplace doit rapidement laisser les rênes de l'*azibau* gérant, libéré à la demande du sous-préfet de Bougie, qui répond lui-même aux sollicitations d'Augarde et de la famille Ben Ali Chérif – dont les membres, qui se trouvent à Paris début 1959, réclament au chef de l'État une compensation financière pour l'occupation de leurs terres, en mettant en avant leur loyauté à l'égard de la France<sup>33</sup>. Pour Le Mire, sommé à cette occasion de rendre des comptes, il s'agit d'une stratégie de la sous-préfecture, opposée à ses projets : « Malheureusement, l'œuvre entreprise, et qui formait un tout, c'est-à-dire une expérience complète de regroupement type, a été négligée et parfois même minée par l'indifférence ou l'hostilité des autorités locales », écrit-il<sup>34</sup>. Lorsque ce dernier quitte l'*azib*, 120 maisons ont été construites, réparties en deux « villages » disposant chacun d'une « borne fontaine » et d'une école. Si une dizaine de parcelles de jardin ont été attribuées aux familles regroupées, la plupart vivent des secours distribués par l'administration ou des chantiers de chômage ouverts par l'armée : la situation de l'*azib* n'est en rien différente de celles des autres camps qui quadrillent l'espace algérien. Mais surtout, les 120 maisons ne permettent d'héberger qu'une petite partie des 5.000 habitants d'Ouzellaguen, dont la plupart ont été contraints de se réfugiés à Ighzer Amokrane. En juillet 1958, Le Mire a en effet ordonné que la destruction des villages se fasse conjointement au déplacement des populations ; la demande de crédits faite à la ZOC incluait d'ailleurs les dépenses nécessaires à l'achat des stocks importants de dynamite nécessaire à la réalisation de ces destructions : « Il faut absolument », écrivait-il alors, « que la population ne puisse remonter [et] que les fellaghas ne trouvent plus d'abris. Il faut donc détruire les murs des mechtas de la montagne et les moulins kabyles »<sup>35</sup>. Ce sera chose faite : fin 1960, le SAS d'Ighzer Amokrane notera que 87,2 % des maisons ont été entièrement détruites (1.942 sur 2.225), 7,7 % à

<sup>33</sup> ANOM/3R-397 : Lettre de Ben Ali Chérif à De Gaulle, 21/03/1959.

<sup>34</sup> ANOM/3R-597 : ZOC, Lettre..., *op.cit.*

<sup>35</sup> ANOM/3R-597 : Fiche sur le regroupement, 10/07/1958.

moitié détruites, et que moins de 5% nécessitent seulement de « petites réparations »<sup>36</sup>. Si, en 1958 du moins, la commune d'Ouzellaguen constitue un point extrême en la matière pour l'arrondissement d'Akbou, il n'est pas isolé. À côté des deux autres camps créés en 1958 (Ighil Ali et Guendouze), sept autres lieux connaissent un afflux plus ou moins important de réfugiés : une situation que la mise en œuvre du plan Challe, au cours de l'année 1959, va empirer.

### **Les « réfugiés » de l'arrondissement d'Akbou (1959-1960)**

Avant 1959, la création de camps de regroupement est donc relativement limitée dans l'arrondissement d'Akbou : du moins ne trouve-t-on que peu de regroupements à proprement parler, l'autorité militaire n'ayant pas encadré le déplacement. Elle n'en a pas moins créé, en droit ou en fait, un grand nombre de « zones interdites » sur les crêtes entourant la vallée de la Soummam. Pour persuader les plus récalcitrants, les ordres d'évacuation des montagnes sont suivis du bombardement de la plupart des villages : comme à Ouzellaguen, ce sont surtout des enfants, des femmes et des personnes âgées qui quittent les villages de montagne pour chercher refuge chez des parents vivant en plaine, et ce notamment dans le second semestre 1958. En prenant en compte la population regroupée, l'armée estime à plus de 16.000 le nombre de personnes déplacées au milieu de l'année 1959 dans l'arrondissement<sup>37</sup>. Le classement ne distingue pas, toutefois, les deux types de populations : tous les lieux sont considérés comme des « regroupements », alors qu'à la fin de la guerre, la plupart ne seront mentionnés que comme des lieux où se trouvent des « réfugiés ». Entre 1959 et 1961, la vision des déplacements par l'autorité va en effet changer : au début de cette période, le « problème » posé par leur présence n'est pris en compte que par les SAS. Pourtant, ici, comme dans l'ensemble de la Vallée de la Soummam<sup>38</sup>, les déplacements de populations ont conduit à une situation de crise. Début 1959, les officiers de SAS mentionnent tous la présence de ces « réfugiés » et de leurs situations précaires, qu'ils tendent d'améliorer d'abord par la construction

---

<sup>36</sup> SHD/1H-2032 : SAS d'Ighzer-Amokrane, « Commune d'Ouzellaguen, recensement approximatif des maisons détruites dans la commune », 20/10/1960.

<sup>37</sup> SHD/1H-1889 : Fiche de liaison, 16-18/5/59, Cdt P. Le Haleur.

<sup>38</sup> Ghanem, Z. (2009), *op.cit.*

de « cités de recasement » – une construction qui, faute de crédits, peine largement à suivre les besoins créés par l'afflux massif et croissant des montagnards<sup>39</sup>. À Seddouk, où la plupart des villages sont encore habités, le SAS écrit ainsi : « La situation des réfugiés est de plus en plus critique. Pas de travail, logement précaire et insalubre. Leur recensement complet à Seddouk-Centre nous a permis de dénombrier 1.548 réfugiés ». Même constat à Chellata, à Ighil Ali, Akbou, ou à Amokra, où l'officier note la misère des « réfugiés » qui n'ont plus accès à leurs terres, voient leur troupeaux maigrir, vivent des mandats qu'ils perçoivent de métropole ou des rares occasions qui leur sont données de travailler sur les chantiers de l'administration, et notamment ceux ouverts pour construire les cités de recasement censées, à terme, leur offrir un logement.

Pour autant, la « méthode » des zones interdites et des bombardements est loin d'avoir porté les fruits attendus. La fiche de liaison de l'armée établie en juin 1959 note l'absence d'efficacité de ces zones « parcourues par les bandes rebelles »<sup>40</sup>, alors que les officiers de SAS, devant la famine qui menace les réfugiés, autorisent ces derniers à gagner les villages pour la cueillette des olives, une ressource potentiellement commercialisable. Et lorsqu'ils ne le font pas, les populations partent d'elles-mêmes : le SAS d'Akourma note que les réfugiés, malgré ses interdictions, sont retournés dans les villages pour en ramener les olives et se sont heurtés aux membres de l'ALN qui leur ont ordonné soit de partir les mains vides, soit de rester. Même réaction face aux réfugiés de Seddouk, qui avaient été autorisés par la SAS à récolter les olives mais décidèrent de rester dans les montagnes – entraînant une réaction violente de l'armée qui les bombardera en plein milieu de la récolte<sup>41</sup>. Par ailleurs, la surveillance des réfugiés par les SAS, n'empêche en rien, ici comme ailleurs, les contacts avec l'ALN – et le bilan du SAS d'Ighzer Amokrane tranche avec celui de Le Mire, puisqu'il note que la « quasi totalité de la population [est] sous l'emprise du FLN dont l'OPA actif administre la vie, naissance, mariage, décès, jugements (*habous*), ce qui n'entrave absolument pas la vie économique de la commune

<sup>39</sup> Voir les rapports de janvier 1959, ANOM/9SAS-4. Les citations qui suivent en sont issues.

<sup>40</sup> SHD/1H-1889 : Fiche de liaison..., *op.cit.*

<sup>41</sup> ANOM/9SAS-4 : SAS de Seddouk, Rapport de janvier 1959, p. 6.

ni l'affluence à la SAS dont le FLN est le premier bénéficiaire ». « L'insécurité », dit-il, est « absolue » en dehors du périmètre sécuritaire établi par les barbelés de la SAS<sup>42</sup>. Enfin, si l'on en croit les rapports de SAS, malgré les bombardements répétés depuis un an, les villages servent encore de refuge à l'ALN. Les unités stationnées à Akbou sauront s'en souvenir lors du passage des Réserves générales et de la mise en œuvre du « Plan Challe », où nombre de villages seront rasés, de la même manière qu'à Ouzellaguen. Les réfugiés continuent d'affluer pendant l'opération Jumelles, qui se déroule partiellement sur le territoire d'Akbou. Dans les directives de celle-ci, peu de regroupements étaient pourtant envisagés par le commandement : 700 personnes étaient concernées à Akbou<sup>43</sup>. Pourtant le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter au cours de l'opération Jumelles : fin 1960, ils seront près de 19.000, camps de regroupement inclus, dans l'arrondissement d'Akbou<sup>44</sup>. La « méthode » sera appliquée dans toute la Vallée de la Soummam lors de l'opération Jumelles, « au cours de laquelle la plupart des villages de montagne (principalement au Nord de la Soummam) ont été évacués ou détruits »<sup>45</sup>.

Cette situation démographique doit être comprise au regard de ses implications sociales. La crise soulignée par les SAS début 1959 a empiré, conduisant à une situation particulièrement critique en 1959, qui suscite de plus en plus la réprobation des civils, et notamment du sous-préfet d'Akbou. Cette crise débouche sur un rapport critique écrit par l'un des membres de l'Inspection générale des regroupements de populations (IGRP), structure créée par le Délégué général Paul Delouvrier fin 1959 pour surveiller, contrôler et amender la politique des regroupements dans le sens du programme « Mille villages », annoncé peu après le scandale suscité par la publication du rapport Rocard<sup>46</sup>. À l'origine de cette inspection, on trouve l'une des affaires qui

---

<sup>42</sup> ANOM/9SAS-4 : SAS d'Ighzer Amokrane, Rapport de janvier 1959.

<sup>43</sup> SHD 1H/2947 : ZOC, EM/3B, « Compte rendu sur l'opération "Jumelles" dans la Zone Ouest Constantinois », n° 2.499/3/OPS, 31/10/1959.

<sup>44</sup> ANOM/15Cab-128 : IGRP, N° 385, Rapport sur les regroupements de population dans les Arrondissements Nord du département de Sétif (Akbou, Sidi-Aïch, Bougie, Kerrata, Lafayette), 30/11/1960. L'IGRP estime que 5.000 personnes vivent dans des camps de regroupement, pour 14.000 réfugiés.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 5. L'inspecteur Florentin, de l'IGRP, estime ainsi qu'entre 40.000 et 60.000 personnes se sont réfugiées près des villages dans l'arrondissement de Bougie.

<sup>46</sup> Rocard, M. (2003), *Rapport sur les camps de regroupement et autres textes sur la Guerre d'Algérie*, Paris, Mille et une nuits.

témoignent des tensions croissantes sur la question du regroupement à la fin de l'année 1960, celle des Beni Zikki<sup>47</sup>. Mais le sous-préfet d'Akbou en profitera pour attirer l'attention du chef de bataillon Jacques Florentin de l'IGRP, sur la situation des réfugiés de son arrondissement. De tous les rapports internes produits sur les regroupements, celui-ci est sans doute l'un des plus critiques à l'égard de l'action militaire. Les conditions de vie des Algériens déplacés y sont décrites comme particulièrement précaires. Entassement des familles dans une même maison, parfois dans une même pièce, promiscuité physique, partage de ressources toujours trop faibles : ceux qui n'ont pu se réfugier chez des parents, construire un habitat même sommaire, ou se loger dans l'une des rares cités de recasement, ont plus ou moins été laissés à leur sort par l'armée après que celle-ci leur ait trouvé un « logement » provisoire. Dans certains cas, des « locaux vides [ont été] réquisitionnés par l'autorité pour installer provisoirement des réfugiés : c'est le cas des regroupements du type *concentrationnaire* d'Akbou », écrit Florentin<sup>48</sup>. L'usage d'un tel terme, dans un rapport administratif, mérite d'être souligné, tant il tranche dans un contexte où la mémoire de la Seconde guerre mondiale structure les débats sur les violences de la guerre et détermine les stratégies discursives des agents de l'État engagés dans cette politique : le choix du mot *centre*, par exemple, contre celui de *camp*, montre la volonté d'éviter l'amalgame entre ce passé récent et la pratique du regroupement. Florentin entend ici dénoncer les conditions d'existence faites aux réfugiés, à ceux d'Ouzellaguen notamment, qui vivent en masse à Ighzer-Amokrane. Ils sont environ 2.000 à vivre dans des bâtiments réquisitionnés, « tel ce vaste grenier à un étage, sol en ciment, où sont entassés quelques 600 femmes et enfants dans des conditions concentrationnaires : peu d'ouvertures, aucune hygiène, des courants d'air qui évacuent mal la fumée des nombreux petits feux de bois vert pratiqués à même sur le ciment du grenier ». Ils ont, dit-il, l'impression d'être abandonnés, et, fait plus grave à long terme pour cet acteur de

<sup>47</sup> Les Beni-Zikki vivent à la frontière de l'Algérois : le général commandant le Secteur d'Azgaga voulant fin 1960 procéder à un maximum de regroupements, mais n'en ayant pas les moyens, fit en sorte que ceux-ci soient déplacés sur le territoire d'Akbou, et ne soient donc pas à sa charge. Le sous-préfet d'Akbou et le colonel du Secteur y étant opposés, demandèrent une intervention de l'IGRP.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 3.

l'État qui défend la politique des Mille villages, « leur misère donne prise à la propagande adverse, créant un climat de pourrissement particulièrement sensible dans l'arrondissement d'Akbou »<sup>49</sup>. La création de logement n'a pu suivre l'afflux des réfugiés, et les cités de recasement ne peuvent héberger qu'un dixième de la population : à El Kseur par exemple, pour 700 personnes relogées, 3.000 vivent encore chez des parents. De cette précarité, à laquelle s'ajoute pour beaucoup l'impossibilité de trouver des ressources basiques, découlent les problèmes structurels qui affligent les personnes déplacées et peu secourues : des crises sanitaires, alimentaires, et surtout une mortalité élevée. C'est le cas à Ighzer-Amokrane, où les réfugiés d'Ouzellaguen ne sont visités que par l'assistante médico-sociale du secteur de l'azib Ben Ali Chérif, et dont Florentin rapporte les propos : « au mois d'octobre 1960, à Ighzer Amokrane, j'ai trouvé des enfants âgés de 1 mois à 4 ans ½ dans des états de maigreur épouvantable ; quelques rares mères acceptèrent qu'on emmène leurs bébés à l'hôpital où, en général, ils sont morts. Mais la plupart ne voulurent rien savoir et les gardèrent chez elles où une trentaine de jeunes enfants de ma connaissance sont morts[...]. Les secours alimentaires sont d'environ 900 grammes de semoule par personne et par mois, quant aux petits enfants ils n'y ont pas droit »<sup>50</sup>.

Le rapport eut un impact important dans le champ étatique, et ce d'abord auprès du commandement. Le CAC enverra une mission d'inspection pour faire une enquête sur place : celle-ci confirmera les dires de Florentin en insistant sur la situation d'Ighzer-Amokrane, qualifié de « cancer dans l'ensemble du problème des réfugiés du Secteur d'Akbou » par le sous-préfet d'Akbou<sup>51</sup>. Ce rapport apporte un éclairage sur la situation d'Ighzer-Amokrane, puisqu'il affirme que sur cent réfugiés, il faut compter en moyenne soixante enfants, trente-trois femmes et sept hommes. Parmi ces derniers, et à équivalence des trente-trois femmes, il faut compter « 17 hommes tués, 6 hommes en France, 3 hommes fellaghas ». Un troisième rapport, établi à l'attention du

---

<sup>49</sup> Sur Ighzer-Amokrane, il écrit ainsi : « Si au moins, on pouvait affirmer que ces femmes, originaires des Ouzellaguen, vivaient étroitement contrôlées par l'Armée ! Mais de l'aveu même des autorités, de nuit, les fellagha peuvent y venir facilement, entretenir le pourrissement psychologique, se ravitailler et voir la famille », *ibid.* p. 8.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>51</sup> SHD/1H-2032 : CAC, Regroupements dans le Secteur d'Akbou, 19/12/1960.



colonel Lennuyeux, directeur du cabinet militaire de Crépin, confirmera le rapport de l'IGRP, reprenant même le terme de « concentrationnaire » – fait unique, dans un rapport militaire<sup>52</sup>. Ces trois rapports, similaires dans leurs conclusions, le sont aussi dans leurs propositions. Pour Florentin, le manque de crédits rendant impossible la construction de logements en nombre suffisant, « il [est] donc souhaitable de renvoyer au plus vite les gens chez eux, les opérations étant terminées ». Dans ce contexte, la solution adoptée par Alger va suivre la préconisations de l'IGRP – et même la dépasser. Si la politique de dégroupement a de nombreuses origines qu'il sera difficile de relater ici, la situation à Akbou a clairement plaidé, pour le pouvoir central, en sa faveur. Le nouveau délégué général Jean Morin, y verra même l'occasion de mettre un terme à la croissance continue des regroupements depuis 1956. Parallèlement à l'Interruption des Opérations Offensives en mai 1961, l'arrondissement d'Akbou sera choisi comme l'une des « zones pilotes » du dégroupement, dernière phase officielle de cette politique de regroupement que l'État colonial mena pendant la Guerre d'indépendance algérienne. Et si ce dégroupement permis le retour de quelques centaines d'Algériens dans les villages de montagnes, la guerre n'en eut pas moins, ici comme ailleurs, des conséquences décisives sur le peuplement. La population algérienne des communes mixtes et de plein exercice d'Akbou, en 1954, comptait 116.713 habitants, dont plus de 90.000 vivant en peuplement épars : 77,11% de la population vivait ainsi en milieu rural contre 22,89% en milieu urbain ou semi-urbain. En 1966, l'échelle de grandeur était inversée : sur les 130712 habitants d'Akbou, 52.110 seulement vivaient en peuplement épars – soit 39,87% de la population, contre 60,13% vivant en milieu urbain ou semi urbain. Les villages d'Ouzellaguen virent ainsi leur population passer de 7.127 à 1.430 habitants – la plupart restèrent à Ighzer-Amokrane.

---

<sup>52</sup> CCFA, Fiche à l'attention du colonel Lennuyeux, Secours exceptionnels pour les réfugiés du secteur d'Akbou, janvier 1961 – SHD 1H/2032.

## Conclusion

Le sort fait par le 2<sup>o</sup>RPIMa aux habitants d'Ouzellaguen doit être compris en lien avec le symbole que le lieu représente, pendant la guerre, pour l'histoire nationale en train de se construire. De par son caractère extrême et systématique, Ouzellaguen est certes un cas à part dans l'arrondissement d'Akbou et dans la vallée de la Soummam : mais il s'avère également représentatif de certaines des modalités de la guerre menée par l'armée française en milieu rural dans toute l'Algérie – la création de zones interdites et la destruction des milieux socio-économiques. Dans cette vallée, l'afflux des réfugiés qui en découle prend une ampleur qu'elle ne présente nulle part ailleurs, si ce n'est dans les grandes cités algériennes que sont Alger, Bône, Constantine ou Oran. L'incapacité des SAS et de l'administration civile a pouvoir résorber la crise née de l'action militaire, amène finalement l'IGRP à proposer le dégroupement des réfugiés, et d'abord ceux d'Ouzellaguen. Le rapport Florentin est aussi le produit d'un acteur occupant une position particulière dans le champ étatique, avec ses idées – sa conception que le programme « Mille villages » peut seul solutionner le problème né du regroupement massif, mais qu'il est également la seule solution à la crise algérienne en elle-même –, et ses intérêts à agir – renforcer sa position, celle de l'IGRP. Or à la fin de l'année 1960, l'IGRP arrive à une certaine saturation : ses derniers rapports témoignent d'une prise de position critique, moins à l'égard du regroupement qu'envers les modalités de sa mise en œuvre pendant le plan Challe. Ce facteur n'est pas négligeable lorsque l'on cherche à comprendre les conditions de production de ce rapport : il est clair qu'ici, l'IGRP tente une dernière fois d'infléchir la politique gouvernementale – et elle y parviendra dans une certaine mesure. Ce fait ne remet pas en question les conditions de vie des réfugiés d'Akbou décrites par Florentin : mais si ce rapport est l'un des rares où la précarité des déplacés est présentée de manière aussi critique, cela montre moins la spécificité locale de cette précarité qu'un changement de regard porté sur celle-ci par l'IGRP, jusqu'alors relativement complaisante à l'égard de l'armée. Ce faisant, Ouzellaguen, par l'attention qu'elle a suscité au sein de l'État colonial, est un terrain

propice à l'historien qui veut étudier cette réalité méconnue de la Guerre d'indépendance, et pourtant si liée à l'histoire des camps de regroupements : celle des déplacements « spontanés » de populations dont il est aujourd'hui encore difficile de se faire une idée exacte.

